

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00196
Numéro SIREN : 430 355 495
Nom ou dénomination : C'PRO GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2018 sous le numéro de dépôt A2018/005659

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



747195

Dénomination : C'PRO GROUPE
Adresse : 53 avenue Des Langories 26000 Valence -FRANCE-

n° de gestion : 2000B00196
n° d'identification : 430 355 495

n° de dépôt : A2018/005659
Date du dépôt : 12/09/2018

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du
06/09/2018



747195

OB/98

AS659



Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Grenoble

DÉPÔSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

12 SEP. 2003

C'PRO GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital de 17 437 515 €
Siège social 22 Avenue des Langostas
26100 VALENCE

RCN DE ROMANS : 438 334 495

Imprimé sur papier recyclé par le groupe au 100% de fibres de papier recyclées par :

- LE MOULIN DE LA SÈVE
- LE MOULIN DE LA SÈVE
- LE MOULIN DE LA SÈVE

FRANCK VERILHAC

C'PRO GROUPE

**Société par actions simplifié
Au capital de 17 437 815 €
Siège social 53 Avenue des Langories
26000 VALENCE**

RCS DE ROMANS : 430.355.495

Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur des apports effectués par :

- **Monsieur Gilles PERROT**
- **La société FAROL**
- **La société JCS**

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance du Tribunal de Commerce de Romans en date du 01 aout 2018, concernant l'apport des actions de :

- **Monsieur Gilles PERROT**
- **La société FAROL**
- **La société JCS**

j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 alinéa 1er du Code de commerce.

Sur la base de la valeur des apports arrêtée dans le projet de contrat d'apport en nature qui m'a été présenté. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés. A cet effet j'ai effectué mon intervention sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission ; Ces diligences imposent, d'une part, d'apprécier la valeur des apports, de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au montant de l'augmentation de capital social de la société bénéficiaire de l'apport, d'autres part, d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

I – Présentation de l'opération et description des apports.

1.1 Les propriétaire des titres apportés.

1.1.1 Monsieur Gilles PERROT

Monsieur Gilles PERROT est né le 30 septembre 1967 à BEZIERS(34) et demeure 16 chemin de Nogeas-87310 SAINT LAURENT

FRANCK VERILHAC

Il est marié avec Madame Valérie JAMOT, née le 2 novembre 1970 à DESERTINES (Allier) avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par Maître Louis de VUILLOD-

1.1.2 La société FAROL

La société FAROL est une société civile au capital de 5 009 000 euros, dont le siège social est 16 chemin de Nogeas-87310 SAINT LAURENT SUR GORRE, immatriculée au RCS de Limoges sous le numéro 752 680 314-

Elle est représentée par son gérant associé en exercice, Madame Valérie PERROT et son associé majoritaire, Monsieur Gilles PERROT-

1.1.3 La société JCS

La société JCS est une société civile au capital de 5 009 000 euros, dont le siège social est à MANDEIX-87380 CHATEAU CHERVIX, immatriculée au RCS de Limoges sous le numéro 752 679 084-

Elle est représentée par son gérant Monsieur Jean-Pierre LECOMTE-

1.2 Les titres des sociétés apportés par les associés

1.2.1 la société ACECOM

La société ACECOM est une société par actions simplifiée au capital de 13.579.020 euros, dont le siège social est 56 rue Paul Claudel à LIMOGES (87), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 353.796.980.

Elle a pour principales activités : L'achat, la vente de tous matériels et logiciels informatiques. Toutes prestations en matière de systèmes informatiques de solutions de gestion d'entreprise de solutions applicatives et de solutions on Line. Toutes prestations de services dans le domaine financier et administratif pour le compte de filiales et toutes prestations d'animation de conseil et de services pour le compte de réseaux de distributeurs et prestataires de services informatiques. Toutes prestations de services administratifs et missions d'assistances technique en matière stratégique, marketing, gestion comptable et financière, secrétariat juridique et administration des achats et des ventes.

Son capital social est fixé à la somme de 13.579.020 euros et divisé en 208.908 actions de 65 euros de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

La présidence de la société est assurée par la société C'PRO GROUPE.

La société ACECOM détient à ce jour 100% des actions et des droits de vote de la société QUADRIA, société par actions simplifiée au capital de 14.851.500 euros, dont le siège social est 56 rue Paul Claudel à LIMOGES (87), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 757.501.028.

FRANCK VERILHAC

Le dernier exercice clos et approuvé de la société QUADRIA a été clôturé le 31 mars 2018 non encore approuvé par la collectivité des associés.

Monsieur Gilles PERROT détient la pleine propriété de 68 904 actions qu'il a acquis entre le 07 décembre 1989 et ce jour- Les actions sont libres de tous droits, nantissement, saisie, gage ou restriction quelconque- Monsieur Gilles PERROT fait apport des 68 904 actions de la société ACECOM-

1.2.2 la société CAPEA FINANCE

La société CAPEA FINANCE est une société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège social est 56 rue Paul Claudel à LIMOGES (87), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 504.258.484.

Elle a pour principales activités : La location et la vente de matériels de bureautique et de solutions d'impression. L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations. L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Son capital social est fixé à la somme de 200.000 euros et divisé en 1.000 actions de 200 euros de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Le dernier exercice clos et approuvé de la société CAPEA FINANCE a été clôturé le 30 juin 2018, non encore approuvé par la collectivité des associés.

La présidence de la société est assurée par la société C'PRO GROUPE.

La société CAPEA FINANCE détient à ce jour :

- 96% des actions et des droits de vote de la société CAPEA, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 d'euros, dont le siège social est 56 rue Paul Claudel à LIMOGES (87), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 323.589.515.
- et la société CAPEA détient à ce jour 100% des actions et des droits de vote de la société ESPIAUT ORGANISATION INFORMATIQUE (RCS BORDEAUX 309.193.175).

Les sociétés CAPEA et ESPIAUT ORGANISATION INFORMATIQUE ne sont pas en redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou en état de cessation des paiements, ni admises à une procédure de sauvegarde.

Le dernier exercice clos et approuvé de la société CAPEA a été clôturé le 31 mars 2018 non encore approuvé par la collectivité des associés.

FRANCK VERILHAC

Le dernier exercice clos et approuvé de la société ESPIAUT ORGANISATION a été clôturé le 31 mars 2018 non encore approuvé par la collectivité des associés. Rappel étant fait que les actions de cette société ont été acquises le 3 mai 2017 par la société CAPEA et que la société ESPIAUT ORGANISATION a donné son fonds en location-gérance à la société CAPEA avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Gilles PERROT détient 1 action de la société CAPEA FINANCE. Cette action est entièrement libérée et libre de tous droits, nantissement, saisie, gage-
Monsieur Gilles PERROT fait apport de son action de la société CAPEA FINANCE-

La société FAROL détient 371 actions de la société CAPEA FINANCE. Ces actions sont entièrement libérées et libres de tous droits, nantissement, saisie, gage-
La société FAROL fait apport des 371 actions de la société CAPEA FINANCE-

La société JCS détient 100 actions de la société CAPEA FINANCE. Ces actions sont entièrement libérées et libres de tous droits, nantissement, saisie, gage-
La société JCS fait apport des 100 actions de la société CAPEA FINANCE-

1.3 La société bénéficiaire des apports la société C'PRO GROUPE

La société bénéficiaire des apports est la société C'PRO GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 15 205 320 euros, dont le siège social est 53 avenue des Langories-26000 valence- La société est immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 430.355.495 depuis le 18 avril 2000

Le Président est Mr Pierre-Eric BRENIER

Elle a pour notamment principales activités :

- L'activité de centrale d'achat de tous produits, gestion de stocks de marchandises, centrale de référencement
- Toutes prestations de services dans les domaines de la comptabilité, l'informatique, le marketing, le recrutement de personnel , le management, les services techniques et de maintenance, la logistique, la dispatch et dans tous domaines ayant trait à la gestion et aux services aux entreprises-
- Toutes opérations de gestion financière, gestion, prises et cessions de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme ; l'acquisition, la cession et la gestion de tous droits immobiliers.

Le capital social est composé de 112 632 actions de 135 euros de valeur nominale.

1.4 Evaluation des apports et rémunération

1.4.1 Evaluation des apports

Les sociétés CAPEA FINANCE et ses filiales, et ACECOM et sa filiale, ont été évaluées conformément aux méthodes de valorisation habituellement appliquées par C'PRO GROUPE dans le cadre de ses acquisitions, tenant compte des activités exercées par chacune, et sur la base des réalisations des exercices clos en 2018 et des distributions de dividendes avant apport envisagées (versus exercices clos en 2017 lors de l'acquisition initiale de partie des titres de ces mêmes sociétés).

Par application de ces méthodes et en accord entre les parties, la valorisation retenue pour 100% des actions de chacune des sociétés en cause est de :

- La société ACECOM est évaluée à 27.000.000 €, soit une valorisation par action, en arrondi, de 129,24 € (cent vingt-neuf euros et vingt-quatre centimes),
- La société CAPEA FINANCE est évaluée à 13.800.000 €, soit une valorisation par action, de 13.800 € (treize mille huit cents euros),

Il est rappelé que dans le cadre de la création du Fonds Commun de Placement d'entreprise et de la mise en place du plan d'épargne groupe du Groupe C'PRO, il a été défini par un expert indépendant à une Méthode de Valorisation de la société C'PRO GROUPE et de l'ensemble de ses filiales à l'origine au 31 mars 2016, et aux vues de ladite méthode, la valorisation du groupe est mise à jour annuellement (à l'issue de chaque exercice social) en fonction des réalisations des diverses sociétés.

Quand bien même ledit apport ne s'inscrit pas dans le dispositif FCPE, les Parties décident de se référer à cette méthode. Ainsi les Parties acceptent comme base de valorisation de la société C'PRO GROUPE (ci-après la Valorisation de Référence), la Méthode de Valorisation appliquée aux vues des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Et, du fait des participations minoritaires à détenir par les apporteurs dans le capital social de la société C'PRO GROUPE, d'appliquer à la Valorisation de Référence ci-avant déterminée une décote de minorité fixée d'un commun à 17%.

La société C'PRO GROUPE est ainsi évaluée à 105.000.000 €, soit une valorisation par action, en arrondi, de 932,24 € (neuf cent trente-deux euros et vingt-quatre centimes), soit 135 euros de valeur nominale et 797,24 €, en arrondi, de prime d'apport par action.

FRANCK VERILHAC

1.4.2 Rémunération

- Pour Monsieur Gilles PERROT :

Pour les titres de la société ACECOM

En rémunération des 68 904 actions de la société ACECOM l'apport est évalué à la somme de 8 905 152.96 €-

Monsieur Gilles PERROT recevra 9 552 actions nouvelles de la société C'PRO GROUPE, d'une valeur nominale de 135 euros, et d'une prime d'émission de 797.24 €- il sera payé une soulte de 396.48 € soit un total de 8 905 152.96 €.

Pour les titres de la société CAPEA FINANCE

En rémunération de 1 action de la société CAPEA FINANCE l'apport est évalué à la somme de 13 800 €-

Monsieur Gilles PERROT recevra 14 actions nouvelles de la société C'PRO GROUPE, d'une valeur nominale de 135 euros, et d'une prime d'émission de 797.24 €- il sera payé une soulte de 748.64 € soit un total de 13 800 €.

- Pour la société FAROL :

Pour les titres de la société CAPEA FINANCE

En rémunération des 371 actions de la société CAPEA FINANCE l'apport est évalué à la somme de 5 119 800 €-

La société FAROL recevra 5 491 actions nouvelles de la société C'PRO GROUPE, d'une valeur nominale de 135 euros, et d'une prime d'émission de 797.24 €- il sera payé une soulte de 870.16 € soit un total de 5 119 800 €.

- Pour la société JCS :

Pour les titres de la société CAPEA FINANCE

En rémunération des 100 actions de la société CAPEA FINANCE l'apport est évalué à la somme de 1 380 000 €-

La société JCS recevra 1 480 actions nouvelles de la société C'PRO GROUPE, d'une valeur nominale de 135 euros, et d'une prime d'émission de 797.24 €- il sera payé une soulte de 284.80 € soit un total de 1 380 000 €.

1.4.3 Augmentation de capital

En conséquence de ces apports d'un montant total de 15 418 752.96 € €, le capital social du Bénéficiaire sera porté de 15 205 320 € à la somme de 17 437 815 €, par création de 16 537 Actions Nouvelles de 135 euros de valeur nominale émises avec prime d'émission de 797.24 € chacune.

Il sera donc divisé en 129 169 actions de 135 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La prime d'émission sera inscrite au passif de la société C'PRO GROUPE et sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux. La collectivité des associés pourra lui donner toute affectation qui lui agréera.

FRANCK VERILHAC

Les Actions Nouvelles porteront jouissance au jour de l'assemblée générale extraordinaire qui décidera et constatera la réalisation de l'augmentation de capital social.

Ces actions qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions existantes du Bénéficiaire et jouiront des mêmes droits à compter de la même date.

1.5 Conditions suspensives

L'apport devra être approuvé par les associés de la société C'PRO GROUPE au plus tard le 31 décembre 2018.

II - Diligences et appréciation de la valeur des apports.

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée, j'ai mis en œuvre les diligences suivantes :

- Contrôle de la réalité des apports effectués à la société C'PRO GROUPE par :
- Monsieur Gilles PERROT, la société FAROL et la société JCS
- Analyse de la valeur proposée,
- Vérification de l'absence de faits ou d'évènement susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports, s'élevant à 15 418 752.96 € euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que cet apport est au moins égal au montant de l'augmentation du capital social envisagée de la société C'PRO GROUPE.

Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'au jour de la réalisation des conditions suspensives.

Soit au plus tard le 31 décembre 2018 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme caduc, sans indemnité de part ni d'autre.

Il n'a pas été stipulé d'avantage particulier.

Fait à Saint Vallier, le 06 septembre 2018
Le Commissaire aux comptes
Franck VERILHAC

